



*Municipalité de Vétroz*

## **Annexe au budget 2011**

Vétroz, le 14 octobre 2010

## Evolution des dépenses et des recettes du budget 2011

### 1.1 Compte de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Comptes 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart par rapport au budget 2010
Charges de personnel	7'914'941.95	8'263'950.00	8'563'325.00	299'375.00
Biens et services	2'425'192.92	2'553'400.00	2'729'750.00	176'350.00
Intérêts passifs	426'609.37	575'450.00	360'000.00	-215'450.00
Amortissements comptables	2'091'261.35	2'132'200.00	2'823'200.00	691'000.00
Parts et contrib. sans affectation	185'967.80	179'000.00	180'000.00	1'000.00
Participation à des collect. publiques	1'447'904.70	1'555'100.00	1'621'600.00	66'500.00
Subventions accordées	1'563'260.85	1'671'200.00	1'739'950.00	68'750.00
Attrib. aux financements spéciaux	193'710.00	100'000.00	80'000.00	-20'000.00
Imputations internes	99'125.75	96'200.00	163'400.00	67'200.00
<b>Total</b>	<b>16'347'974.69</b>	<b>17'126'500.00</b>	<b>18'261'225.00</b>	<b>1'134'725.00</b>

Recettes de fonctionnement				
Impôts	10'945'166.31	9'914'000.00	10'721'500.00	807'500.00
Patentes et concessions	404'816.95	449'000.00	556'000.00	107'000.00
Revenu des biens	265'112.12	1'065'900.00	202'300.00	-863'600.00
Contributions de tiers	2'675'358.60	2'391'500.00	2'366'800.00	-24'700.00
Parts à des recettes cant. sans affect.	5'339.20	0.00	5'500.00	5'500.00
Participations de collectivités	416'394.20	427'000.00	367'000.00	-60'000.00
Subventions acquises	3'784'260.75	4'124'000.00	4'133'000.00	9'000.00
Imputations internes	99'125.75	96'200.00	163'400.00	67'200.00
<b>Total</b>	<b>18'595'573.88</b>	<b>18'467'600.00</b>	<b>18'515'500.00</b>	<b>47'900.00</b>

<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>4'338'860.54</b>	<b>3'473'300.00</b>	<b>3'007'475.00</b>	<b>- 465'825.00</b>
--------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

<b>Amortissements patrimoine admin.</b>	<b>2'091'261.35</b>	<b>2'132'200.00</b>	<b>2'753'200.00</b>	<b>621'000.00</b>
---	---------------------	---------------------	---------------------	-------------------

<b>Excédent de recettes</b>	<b>2'247'599.19</b>	<b>1'341'100.00</b>	<b>254'275.00</b>	<b>- 1'086'825.00</b>
-----------------------------	---------------------	---------------------	-------------------	-----------------------

### 1.2 Compte des investissements

Dépenses	3'258'025.70	7'643'900.00	5'960'450.00	-1'683'450.00
Recettes	758'427.20	4'099'500.00	2'612'000.00	1'487'500.00
<b>Investissements nets</b>	<b>2'499'598.50</b>	<b>3'544'400.00</b>	<b>3'348'450.00</b>	<b>-195'950.00</b>

### 1.3 Financement

Marge d'autofinancement	4'338'860.54	3'473'300.00	3'007'475.00	- 465'825.00
Investissements nets	2'499'598.50	3'544'400.00	3'348'450.00	-195'950.00
<b>Insuffisance de financement</b>		<b>71'100.00</b>	<b>340'975.00</b>	<b>269'875.00</b>
<b>Excédent de financement</b>	<b>1'839'262.04</b>			
<b>Degré d'autofinancement</b>	<b>173.58 %</b>	<b>97.99 %</b>	<b>89.81 %</b>	

## Variations majeures du compte de fonctionnement

D'entente avec la Commission de gestion du Conseil général, seuls les comptes présentant simultanément un écart de plus de Fr. 5'000.-- ainsi que de plus de 10 % d'avec le budget de l'année précédente feront dorénavant l'objet d'une explication.

### Coûts salariaux

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2011, le Conseil municipal a, de manière similaire à l'Etat du Valais, fixé à 0.7 % le renchérissement des traitements pour l'exercice 2011. Les parts d'expérience seront octroyées aux salarié(-e)s concerné(-e)s.

En outre, il est prévu d'engager un(-e) collaborateur(-trice) appelé(-e) à seconder le Secrétaire municipal au sein du Service comptable, ceci à raison de 40 %.

## 0. Administration générale

- **012.30\*\* Conseil municipal** : au vu du nombre croissant de dossiers à traiter et de séances de travail, il a été décidé de majorer le montant des honoraires versés aux membres du Conseil municipal.
- **020.318.30 Impôt cantonal** : celui-ci a été porté à la hausse, notamment en raison du fait que les prestations aux collectivités publiques versées par l'Energie de Sion Région-S.A. sont fiscalement imposables. La hausse escomptée des redevances hydrauliques encaissées influencera également le montant de l'impôt cantonal dû.
- **029.311.10 Maintenance du parc informatique et logiciels** : l'augmentation prévue s'explique principalement par les licences annuelles liées à l'acquisition de nouvelles applications informatiques.
- **029.317.01 Frais de réceptions et manifestations** : le montant figurant au budget 2011 représente la dépense annuelle ordinaire. Pour mémoire, le budget 2010 tenait compte de l'élection de M. Jean-René Germanier en qualité de Président du Conseil national.
- **029.318.10 Assurance choses et RC** : la dépense budgétisée correspond à la charge enregistrée en 2009.

## 1. Sécurité publique

- **100.315.00 Maintenance logiciel** : la hausse budgétisée provient de l'acquisition du module d'orthophotos destiné essentiellement au Service du cadastre.
- **102.310.06 Cartes d'identité / 102.431.00 Cartes d'identité** : suite à l'introduction du nouveau passeport biométrique, seules les cartes d'identité sont émises par les communes, d'où une baisse des dépenses et recettes prévisionnelles.
- **140.303.00 Corps SP, formation et cours** : en juillet 2011 aura lieu un exercice intercommunal dénommé Vulcain, auquel prendra également part le corps sapeurs-pompiers de Vétroz.
- **160.380.01 Attribution des contributions de remplacement abris PCi / 160.430.01 Contributions de remplacement abris PCi** : une baisse des montants encaissés en 2011 a été escomptée.
- **161.319.00 Frais Etat-major intercommunal de conduite**: idem compte 140.303.00 Corps SP, formation et cours (exercice Vulcain).

## 2. Enseignement et formation

Une distinction a été opérée entre l'école enfantine et primaire, aussi bien au niveau des coûts salariaux que des autres dépenses et recettes. Pour mémoire, les traitements du personnel enseignant sont enregistrés depuis 2007 dans les charges du personnel et une subvention acquise du Canton apparaît sous la rubrique xxx.461.10.

- **210.314.00 Entretien des bâtiments scolaires** : la dépense budgétisée correspond à la charge enregistrée en 2009.
- **210.318.41 Assurance personnel enseignant et élèves** : la police d'assurance concernant les élèves a été résiliée par les communes, car les enfants sont couverts dans le cadre de l'assurance obligatoire.
- **210.436.00 Récupération pertes de gain** : la recette a été communiquée à la Municipalité par l'Etat du Valais.
- **211.436.00 Récupération pertes de gain – degré CO** : la recette a été communiquée à la Municipalité par l'Etat du Valais.
- **211.461.00 Subvention transport des élèves au CO** : la recette a été réadaptée sur la base des comptes 2009.
- **230.318.00 Frais d'itinéraire des apprentis** : la dépense a été réadaptée sur la base des comptes 2009.
- **260.360.00 Subvention HES-SO Valais** : un montant de Fr. 3.-- / habitant devrait être versé à la HES-SO Valais à titre de subvention, ceci par le biais de la Région Valais central.

## 3. Culture - loisirs - culte

- **300.309.00 Formation et perfectionnement** : la responsable de la bibliothèque municipale suivra une formation "Valais excellence" indispensable à l'octroi de la subvention versée par la médiathèque Valais.
- **300.310.11 Acquisition de livres et DVD** : la médiathèque Valais impose le nombre minimal d'ouvrages devant être annuellement acquis en vue de l'octroi d'une subvention.
- **300.311.01 Matériel informatique et maintenance** : la dépense a été réadaptée sur la base des comptes 2009.
- **303.365.05 Mérites sportifs et culturels** : la dépense annuelle a été réduite, compte tenu du fait que la remise des distinctions intervient à présent lors du concert de Noël des fanfares Union et Concordia.
- **390.352.01 Secteur pastoral** : la part de la Municipalité aux traitements versés dans le cadre du Secteur pastoral a été déterminée par l'Administrateur de l'OGSP, conformément à la répartition convenue dans le cadre de la convention applicable.

## 4. Santé

- **460.365.04 Centre médico-social subrégional** : la dépense a été réadaptée sur la base des comptes 2009 et majorée en fonction de la légère hausse escomptée.

## 5. Prévoyance sociale

- **530.361.00 Prestations complémentaires AVS / AI** : la prévision de dépenses intégrées dans les régimes sociaux est communiquée aux communes respectives par l'Etat du Valais.
- **541.434.01 Crèche – Participation des parents** : la recette a été réajustée sur la base du montant enregistré en 2009 et de l'extrapolation de la tendance 2010.
- **542.313.11 Frais de fonctionnement UAPE L'Escale** : le fait que la structure soit en mesure d'accueillir 10 enfants supplémentaires engendre également une hausse des coûts de fonctionnement de celle-ci.
- **542.313.08 Transport des enfants de l'Escale** : le Conseil municipal a décidé de confier le transport des enfants à une entreprise privée, celle-ci étant en mesure d'emmener les écoliers du Centre scolaire des Plantys à l'Ancienne école du village en un seul trajet.
- **542.434.02 UAPE – Participation des parents** : la recette a été réajustée en tenant compte de la hausse du nombre d'enfants fréquentant la structure.
- **542.461.00 UAPE – Subvention communale** : la subvention cantonale est proportionnelle au montant des traitements versés au personnel éducatif par la Municipalité.
- **549.366.00 Contribution à la famille** : un montant de Fr. 100.-- est actuellement accordé aux parents dont les enfants sont âgés de moins de 18 ans révolus. Le Conseil municipal a décidé de favoriser davantage les familles en portant la contribution à Fr. 150.--.
- **549.366.08 Octroi de chèques sport et culture** : un montant de Fr. 50.-- sera remis sous forme de chèques aux parents d'enfants de moins de 18 ans révolus et fréquentant les sociétés locales.
- **550.361.00 Participation à l'intégration des handicapés** : la prévision de dépenses intégrées dans les régimes sociaux est communiquée aux communes respectives par l'Etat du Valais.
- **580.366.00 Aide sociale / 580.451.00 Contributions du Canton et Région** : l'aide sociale versée par la Municipalité à des personnes résidant à Vétroz est portée en déduction du montant global facturé par l'Etat du Valais à l'ensemble des communes. Aussi, une baisse escomptée de l'aide sociale versée implique également une diminution du montant comptabilisé en recette.
- **580.436.10 Contributions de particuliers** : ce compte enregistre les remboursements d'avance d'aide sociale consentie par la Municipalité. Il s'agit principalement de montants versés par les caisses de chômage ou de compensation, suite à la cession de créance signée par les bénéficiaires.

## 6. Trafic

- **610.361.00 Entretien des routes classées** : la dépense a été réadaptée sur la base des comptes 2009.
- **640.434.03 Vente cartes journalières CFF** : compte tenu du succès que connaît la vente de cartes journalières, la recette y relative, soit près de Fr. 15'000.-- à l'issue du mois de septembre 2009, a été portée à Fr. 20'000.-- pour l'exercice 2011.

## 7. Protection & aménagement environnement

- **700.314.00 Frais d'exploitation du réseau** : la dépense a été réadaptée sur la base des comptes 2009.
- **700.390.03 Intérêts service eau potable** : ce compte enregistre une écriture interne (contrepartie du compte 940.491.00). La hausse de la dépense provient du fait que la Municipalité a procédé à de considérables investissements au courant de l'exercice 2010.
- **700.434.00 Taxes annuelles eau potable** : la recette a été actualisée sur la base de la facturation des taxes 2010.
- **710.434.00 Taxes annuelles égouts** : la recette a été actualisée en tenant compte de la révision du Règlement communal.
- **720.318.10 Déchetterie Ecobois S.A.** : la dépense a été réadaptée sur la base des comptes 2009 et de la charge enregistrée en 2010.
- **720.318.5\* Ordures ménagères, verres et papiers** : la majoration de Fr. 10'000.-- a été appliquée sur la base des comptes 2009 et des tonnages relevés en 2010.
- **720.434.10 Refacturation apports excédentaires Ecobois S.A.** : la recette liée à la refacturation des apports de déchets chez Ecobois S.A. dépassant 2 tonnes annuelles a été estimée sur la base de l'année 2009, étant donné que l'exercice 2010 ne fait pas encore apparaître les apports du dernier trimestre.
- **720.435.01 Vente de vieux papiers** : ce poste enregistre la recette perçue lors de la livraison des vieux papiers chez un récupérateur. Un montant de près de Fr. 5'000.-- figure dans la comptabilité à fin septembre 2009, d'où une annualisation portée à Fr. 8'000.-- pour 2010.
- **720.437.02 Amendes s/dépôts illicites de déchets** : il s'agit d'amendes essentiellement notifiées par le garde-champêtre sur la base d'infractions constatées. La recette a été majorée sur la base des comptes 2009.
- **750.314.10 Revitalisation paysagère canaux / 750.461.15 Revitalisation paysagère canaux** : la plantation d'arbres le long des canaux est subventionnée à hauteur de 90 % par l'Etat du Valais.
- **750.461.10 Entretien des canaux et dépotoirs** : une réadaptation a été introduite sur la base de la recette effective 2009. A noter que la subvention cantonale dépend des heures consacrées par les travaux publics ainsi que des fournitures utilisées.
- **790.366.00 Bonus à la rénovation** : le montant prévu a été ramené à Fr. 50'000.--, eu égard aux dépenses enregistrées lors des derniers exercices.

## 8. Economie publique

- **801.314.00 Entretien des bisses et installations d'irrigation** : la dépense a été budgétisée en fonction du montant comptabilisé en 2009.
- **801.434.00 Taxes annuelles d'irrigation** : l'encaissement des taxes annuelles d'irrigation a été budgétisé sur la base des facturations effectives 2009 et 2010.
- **839.365.07 Subvention Sion Région Tourisme** : le Conseil municipal a décidé de ne plus verser la subvention octroyée à bien plaisir jusqu'à ce jour.
- **860.314.10 Participation Suisse énergie communes** : la réduction de la charge s'explique par le fait que la Municipalité de Vétroz a obtenu le Label "Cité de l'Energie" en 2010. De ce fait, seules des actions ponctuelles sont prévues en 2011.

- **860.410.00 Redevances hydrauliques** : le taux applicable lors du calcul de la redevance hydraulique passera à Fr. 100.-- / kW en 2011.
- **860.410.02 Redevances ESR** : le montant a été estimé sur la base de la recette enregistrée en 2009.
- **860.410.02 Prestations aux collectivités publiques ESR** : pour l'accomplissement de ses tâches, l'ESR a le droit d'utiliser la totalité du domaine public communal. En contrepartie, la société verse à la Municipalité une redevance d'utilisation fixée au maximum à 12 % des coûts d'acheminement perçus auprès des clients sur le territoire communal.

## 9. Finances et impôts

- **90x.40x.xx Impôts** : les recettes d'impôts ont été estimées sur la base des taxations 2008 et extrapolées en tenant compte de divers éléments susceptibles d'influencer les montants perçus, notamment la réduction du coefficient d'impôt ramené à 1.15.
- **909.403.00 Impôt sur les gains immobiliers / 909.405.00 Impôt sur successions et donations** : il est irréaliste de calculer le montant des recettes enregistrées dans ces deux comptes. La budgétisation 2011 s'appuie par conséquent sur les sommes perçues en 2009.
- **932.441.00 Part des communes aux régales et patentes** : la recette a été estimée sur la base des comptes 2009. A noter que le montant était auparavant comptabilisé dans la rubrique 113.410.01 Patentes manifestations et jeux.
- **940.329.00 Intérêts rémunérateurs** : la dépense était auparavant comptabilisée dans le poste 940.321.10 Intérêts rémunérateurs.
- **940.322.00 Intérêts dette à moyen et long terme** : la politique de la Municipalité visant à amortir le plus rapidement possible les dettes contractées porte ses fruits.
- **942.318.00 Assurance stand de tir** : avec la négociation d'un nouveau contrat géré en coassurance, la prime concernant la cantine du stand de tir est incluse dans la police globale comptabilisée dans le poste 029.318.10 Assurances choses et RC.